

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 décembre 2022

Sous la présidence de M. **WALTER** Dany, Maire

Présents : Mmes **BUMB** Laure, **CHENE** Sylvie, **GUTHMULLER** Marina, **JAEGER** Mélanie.

MM., **HEBTING** Jean, **HERRMANN** Pierre, **NEY** Aymeric, **STEPHAN** Daniel, **WALTHER** Jean-Claude, **WALTER** Dany.

Absents avec excuse : MM. **BAUER** Jean-Marc, **LOGEL** Rémy, **REMPP** Jacques, **SCHULER** Albert.

M. **BAUER** Jean-Marc a donné procuration à M. **WALTER** Dany.

M. **REMPP** Jacques a donné procuration à M. **HERRMANN** Pierre.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) Mme **CHENE** Sylvie comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2022 est adopté à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix).

3. Fixation des tarifs du bois enstéré.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de réviser les prix de vente du bois enstéré.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 27 décembre 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de fixer le prix de vente de bois enstéré sur réservation pour les particuliers (contribuables de la commune) comme suit :
 - résineux (pin, épicéas, etc...) et feuillus (hêtre, chêne, etc ...) : 69 € TTC / le stère.
- Précise que les particuliers (contribuables de la commune) seront limités à un maximum de 10 stères par acquéreur.
- Décide de fixer le prix de vente de bois enstéré sur réservation pour les particuliers (non contribuables de la commune) comme suit :
 - résineux (pin, épicéas, etc...) et feuillus (hêtre, chêne, etc ...) : 85 € TTC / le stère.
- Précise que les particuliers (non contribuables de la commune) seront limités à un maximum de 05 stères par acquéreur.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

4. Réfection chemin du stade.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 27 décembre 2022

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de pourvoir à la réfection du chemin du stade ainsi qu'au curage du fossé et de travaux d'égagements.

Il présente les devis des entreprises suivantes : Ets Terre A Terre de Lampertsloch, Ets LH Services de Lampertsloch et Ets Les Services de la Maison au Jardin de Hunspach.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de retenir l'Ets Terre A Terre de Lampertsloch pour les travaux de réfection du chemin du stade pour un montant de 792 € HT, soit 950.40 € TTC.
- Décide de retenir l'Ets Terre A Terre de Lampertsloch pour les travaux de curage du fossé en contrebas pour un montant de 700 € HT, soit 840 € TTC.
- Décide de retenir l'Ets Les Services de la Maison au Jardin de Hunspach pour les travaux d'égagements pour un montant de 540 € TTC (régie 280 € + 260 € élagage, forfait en fonction de la durée du travail).
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

5. Décision modificative.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 27 décembre 2022

Le Maire expose au Conseil Municipal les décisions modificatives à prendre, à savoir :

- Annulation du titre 232 de 2020 (demande de la trésorerie).
Dépense de fonctionnement du compte 61524 (bois et forêts) d'un montant de - 14 640 € au compte 673 (titres annulés) d'un montant de 14 640 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 14 voix (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Adopte les décisions modificatives suivantes :
Annulation du titre 232 de 2020 (demande de la trésorerie).
Dépense de fonctionnement du compte 61524 (bois et forêts) d'un montant de - 14 640 € au compte 673 (titres annulés) d'un montant de 14 640 €.
- Précise que les décisions modificatives, ci-dessus, concernent le budget communal exercice 2022.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

6. Electricité site Total.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 27 décembre 2022

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur la mise aux normes électriques du bâtiment communal (site Total) sise rue des Vignes.

Suite à la réception de devis, il convient de rectifier en remplaçant la délibération du 23/09/2022 et d'attribuer la mise aux normes électriques à l'Ets Steinmann de Seebach pour la main d'œuvre et l'Ets Siehr de Wissembourg pour la fourniture de matériel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de retenir l'Ets Steinmann de Seebach pour la main d'œuvre pour un montant de 3 300 € TTC.
- Décide de retenir l'Ets Siehr de Wissembourg pour la fourniture de matériel pour un montant de 9 030.93 € HT, soit 10 837.13 € TTC.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

7. Mise en place de collecteurs biodéchets.

Le point est reporté à une réunion ultérieure, la mise en place étant prévue seulement en 2024.

8. Vente ou cession du véhicule UNIMOG.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur la vente ou la cession du véhicule UNIMOG.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 07 voix pour le mettre en vente avec un prix de réserve, 02 voix pour le donner au musée, 03 abstentions (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de mettre le véhicule UNIMOG en vente avec un prix de réserve.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

9. Divers.

Le Maire informe le conseil municipal que :

- la commune a adhéré à la fondation du patrimoine pour la réfection du Spritzhiesel et de l'ancienne laiterie, une souscription pourrait être lancée, comme pour la réfection de l'orgue.

Des devis complémentaires seront demandés pour l'isolation de l'ensemble du bâtiment. Une demande de DETR est également à l'étude.

- l'Ets SATD participe à hauteur de 300 € pour la mise en place de la clôture à l'aire de jeux.

- La commune devrait percevoir une aide complémentaire pour le remplacement de l'éclairage public en led à hauteur de 7 700 € et 300 € pour le remplacement de la chaudière à la maison forestière.

- Une réflexion est menée quant à la fermeture hivernale pour économiser le chauffage à la salle des fêtes concernant les activités sportives, ou prévoir une autre salle.

Ce point sera à l'ordre du jour dans un prochain conseil municipal.

- La vente de bois du mois de décembre a été fructueuse, à savoir : 30 000 €.

- Une demande a été faite pour prévoir l'envoi des comptes rendus du CM dès leur rédaction.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 27 décembre 2022